



Réunion du 3 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois septembre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/08/2024

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, KURAST Xavier, LAFAYE Jérôme / **formant la majorité des membres en exercice.**

Excusés : Sébastien GUIGNARD (a donné procuration à Xavier KURAST)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°40/2024

Maintien des tarifs de la garderie périscolaire « Les Oursons » à compter du 1^{er} septembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

| | Matinées | Après Midi |
|-------------------------------|------------|------------|
| Enfants de Chazemais | 2,35 euros | 3,00 euros |
| Enfants de Audes et St Désiré | 3,50 euros | 4,15 euros |

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

DÉCIDE que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025.

AUTORISE le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 16 septembre 2024
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

